



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

| Conseil supérieur  
des programmes

# Programmes de français des cycles 1 et 2

## Lettre d'intention

**Février 2024**

Par lettre de saisine en date du 8 janvier 2023, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a demandé au Conseil supérieur des programmes de réviser les programmes de français et de mathématiques pour la maternelle (cycle 1) et les classes de CP, CE1 et CE2 (cycle 2) qui entreront en vigueur à la rentrée scolaire 2024. Compte tenu de la nécessaire préparation de la rentrée 2024, la présente note d'intention a pour objectif de présenter, pour l'enseignement du français, les principales orientations de la proposition de programme.

Les travaux du groupe d'experts se fondent sur :

- la prise en compte des résultats de la recherche la plus récente, mais aussi les pratiques pédagogiques les plus éprouvées ;
- les différents guides, circulaires et recommandations pour l'enseignement des savoirs fondamentaux dans un souci de cohérence entre les programmes et les outils qui sont à la disposition des professeurs, des formateurs et des cadres ;
- les auditions menées par le Conseil supérieur des programmes, mais aussi par les pilotes des différents groupes d'experts.

## 1 Structuration des programmes

À l'appui de la lettre de saisine, les programmes des cycles 1 et 2 répondront à une exigence de concision et de clarté du propos afin qu'ils soient un outil fonctionnel pour les professeurs, mais aussi lisibles par les parents d'élèves.

Ainsi, la structure des projets de programmes de français, commune aux projets de programmes de mathématiques, sera identique pour les cycles 1 et 2 :

- déclinée par **classes d'âges** pour les domaines d'enseignement de l'école maternelle et par **niveaux d'enseignement** pour les disciplines du cycle 2 ;
- introduite par un **tableau récapitulatif des temps d'apprentissage impartis** ainsi que de la **régularité et la cadence de certains apprentissages** et/ou de certaines activités (par exemple lecture à voix haute, lecture de textes de plus en plus longs, production d'écrits) ;
- introduite **par une présentation des grands enjeux de chacun des domaines d'enseignement** qui précisera les finalités en matière d'acquisition pour les élèves ainsi que les points de vigilance ;
- donnera des **principes pour conduire un enseignement** efficace qui seront adaptés à chacune des composantes du programme ;
- présentée de façon tabulaire, de manière à indiquer précisément pour chacune des composantes de la discipline, **les objectifs d'acquisitions** et **des exemples de réussites** qui permettront de fixer des attendus ;
- clôturée par des **attendus de fin de cycles** conformes aux items des évaluations nationales de début de CP et de début de CM1.

## 2 Objectifs du programme

### 2.1 L'école maternelle

L'instruction obligatoire pour les enfants de 3 à 6 ans instaurée par la loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance » fait de l'école maternelle un maillon essentiel dans le cursus de chacun des élèves afin de garantir leur épanouissement et l'acquisition des premiers savoirs fondamentaux, prédictifs de leur réussite scolaire ultérieure.

Le projet de programme de l'école maternelle pour le français se structure autour de deux grands axes : « acquérir le langage pour s'exprimer et comprendre » et « se préparer à apprendre à lire et à écrire ». Ce programme est centré sur ce que les élèves doivent savoir et savoir faire avec des repères par classes d'âges.

- Le premier axe donne la priorité à **l'acquisition du langage oral pour s'exprimer et comprendre qui se construit par** :
  - l'enrichissement du vocabulaire et le développement de la syntaxe orale depuis la petite section afin d'entrer en communication. Une attention particulière sera portée au choix et à la diversité des corpus de mots. Une attention sera aussi portée à la diversité des classes grammaticales qui seront abordées. Des entrées thématiques seront indiquées sans que cela soit restrictif ;
  - l'acquisition d'une conscience phonologique dès la petite section.
- Le second axe doit permettre aux élèves **de se préparer à apprendre à lire et à écrire** :
  - grâce au développement des habiletés phonologiques à l'oral qui, articulées aux lettres et groupes de lettres, permet l'acquisition du principe alphabétique ;
  - grâce aux activités de motricité fine dès la petite section qui permettent d'acquérir peu à peu la graphomotricité ;
  - grâce au travail d'écoute et de compréhension de différents types d'écrits à partir de textes et de documents lus par l'adulte ;
  - grâce à la production collective de premiers écrits qui permettent aux élèves de comprendre que ce qui est dit à l'oral se transcrit à l'écrit.

## 2.2 Le cycle 2

Le programme de français pour le cycle 2 se structure autour de cinq axes. Comme pour le cycle 1, ce programme est centré sur les savoirs et les compétences que les élèves doivent acquérir. Il est organisé par niveaux d'enseignement, depuis le CP jusqu'au CE2 et s'inscrit dans la continuité des apprentissages de l'école maternelle et en préparation du CM1 à l'appui de repères annuels, voire infra-annuels.

Les cinq axes du programme sont : **l'oral ; l'écriture ; la lecture ; le vocabulaire ; la grammaire / l'orthographe.**

Ils offrent aussi des pistes pour travailler et réinvestir les compétences et les savoirs acquis en français dans les autres domaines d'apprentissage (par exemple « dire pour être compris dans toutes les disciplines » / « enrichir son lexique dans toutes les disciplines »).

Le programme de cycle 2 apporte, entre autres, des précisions notamment dans les domaines suivants :

- **Écriture** : placée en deuxième position parmi les champs qui constituent la discipline, elle se veut partie prenante des autres apprentissages. L'écriture aide à percevoir les sons, elle favorise la lecture et s'articule très vite à l'étude de la langue.  
Elle est mise en valeur dans **l'exercice régulier de la copie** dans toutes les disciplines (à privilégier à la photocopie).  
Elle se déploie dans la **production d'écrits courts et de plus en plus longs** afin de développer les habiletés propres à ces deux types d'exercice. La production d'écrits, notamment dans les écrits courts quotidiens, doit permettre de réinvestir les acquis en lecture (écrire des lettres, des graphèmes, des syllabes, des mots), mais aussi en vocabulaire, en grammaire et en orthographe ;

- Lecture : les projets de programme s'inscrivent dans le droit fil des guides *Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP / au CE1*. Ils mentionnent l'apprentissage de la lecture par **l'entrée graphémique** ainsi que la nécessité d'un rythme soutenu, en début de CP, de l'apprentissage des correspondances grapho-phonémiques. L'exercice **régulier de la lecture à voix haute** sera aussi prescrit, car il est essentiel pour permettre à tous les élèves de devenir lecteurs, mais aussi de construire le sens par le phrasé et la prosodie. La compréhension des textes lus et entendus, y compris de ceux qui sont lus par le professeur, est l'objet d'un enseignement explicite.
- Vocabulaire et grammaire/orthographe : ces enseignements sont désormais dissociés afin de mettre en valeur un **enseignement du lexique explicite et structuré** complémentaire de l'enseignement de la grammaire et de l'orthographe.